

Inégalités Economiques et Redistribution des Revenus : Approche Idoine pour la République Démocratique du Congo

Economic Inequalities and Income Redistribution: Appropriate Approach for the Democratic Republic of Congo

Christophe BITASIMWA BAHII

Docteur en Economie et Développement et Formateur

Ecole Nationale des Finances

Laboratoire : Observatoire d'Economie Politique et de Développement Humain.

Membre du comité Scientifique de la 4METX SRL de Rome

bbitasimwa@yahoo.com

KABANGA MUSAU Donatien

Professeur à l'Université Catholique du Congo

Laboratoire : Observatoire d'Economie Politique et de Développement Humain.

kabangadeblock@yahoo.fr

Date de soumission : 18/04/2023

Date d'acceptation : 15/05/2023

Pour citer cet article:

BITASIMWA, B.C. & KABANGA, M. D. (2023) « Inégalités économiques et Redistribution des revenus : approche idoine pour la République Démocratique du Congo », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 4 : Numéro 5 » pp : 338 – 365.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cette étude a trois objectifs à atteindre à savoir, mesurer l'ampleur des inégalités des revenus, déterminer les facteurs à la base de ces inégalités et proposer des stratégies et politiques pour l'atténuation des inégalités économiques et la promotion d'une redistribution équitable des revenus.

Les résultats des analyses des données quantitatives et qualitatives, macro et micro-économiques, sociodémographiques et géo spatiales, révèlent que les inégalités sont importantes en République Démocratique du Congo, notamment, l'indice de GINI a évolué dans la fourchette de 42 % et 51% entre 1980 et 2020, les 10% des ménages les plus riches ont en moyenne 11 fois plus de revenus que les 10% des ménages les plus pauvres.

Les facteurs déterminants de ces inégalités sont d'ordre politique, économique, sociodémographique et géographique.

En l'absence d'un véritable système de redistribution, les inégalités des revenus ne feront que s'aggraver dans l'avenir si des politiques appropriées ne sont pas mises en œuvre.

C'est pour cela que nous préconisons la stratégie de lutter contre les inégalités à partir de la racine c'est-à-dire en ciblant les facteurs déterminants aussi bien en amont comme à l'aval de l'activité socio-économique.

Mots clés : « inégalités ; redistribution ; revenus ; bien-être ; ménages »

Abstract

This study has three objectives to achieve, namely, to measure the extent of income inequalities, to determine the factors at the root of these inequalities and to propose strategies and policies for the mitigation of economic inequalities and the promotion of a fair redistribution of income. The results of the analyzes of quantitative and qualitative, macro and micro-economic, socio-demographic and geo-spatial data reveal that inequalities are significant in the Democratic Republic of Congo, in particular the GINI index has evolved in the range of 42% and 51% between 1980 and 2020, the richest 10% of households have 11 times more income than the poorest 10%.

The determining factors of these inequalities are political, economic, socio-demographic and geographical.

In the absence of a real redistribution system, income and wealth inequalities will only worsen in the future if appropriate policies are not implemented.

This is why we recommend the strategy of fighting against inequalities from the root, that is to say by targeting the determining factors both upstream and downstream of socio-economic activity.

Keywords: "inequalities; redistribution; income, welfare; households"

Introduction

L'idée du sujet de cet article « Inégalités économiques et redistribution des revenus : approche idoine pour la République Démocratique du Congo », émerge du constat d'un paradoxe en ce qui concerne la situation socio-économique de ce pays qui est compté à la fois parmi les pays les plus riches au monde en richesses naturelles et paradoxalement aussi, parmi les plus pauvres du monde, voire de l'Afrique.

En effet, au regard du classement des pays en fonction de leur production des richesses, à l'échelle mondiale en 2017, la République Démocratique du Congo, avec son PIB/ha de 466 \$us, est classée parmi les 10 Pays africains les plus pauvres du monde (FMI, 2017). Elle est classée 179^{ème} sur 189 Pays du monde, 43^{ème} sur 53 pays africains, avec un indice du développement humain (IDH) de 0,435, en deçà de la moyenne de 0,508 des pays les moins avancés du monde, en 2018. (PNUD, 2018) L'analyse de la pauvreté en République Démocratique du Congo révèle que le taux de pauvreté au niveau national, est au tour de 70% de l'ensemble des ménages.

A l'avènement de l'indépendance de la République Démocratique du Congo en 1960, il y avait peu des congolais qui pouvaient justifier d'un revenu mensuel dépassant le strict salaire de subsistance. Alors que la population de la République Démocratique du Congo a augmenté sans cesse passant de 14,5 millions d'habitants en 1960 à environ 84,5 millions d'habitants en 2018, la situation économique a évolué en sens inverse : le produit Intérieur Brut par habitant (PIB/ha) a chuté de façon drastique durant la même période en passant de 1.039 \$US en 1960 à 419 \$US en 2018 (R. POURTIER, 2018).

Il découle de cette évolution contrastée de la population et de l'activité économique, soixante ans après l'indépendance, qu'un clivage social s'est creusé entre d'une part, une minorité des personnes qui vit dans l'opulence alors que la majorité de la population croupit dans la pauvreté. La population rurale (environ 70 % de la population totale) vit dans les milieux ruraux enclavés, et se trouve exclue de la vie moderne. Cet état des choses est porteur non seulement des frustrations sociales mais aussi d'inefficacité économique rendant tout le pays vulnérable et pauvre.

Le besoin d'analyse factuelle sur ce sujet soulève un questionnement auquel la tentative de trouver des réponses empiriques constitue la trame de notre étude. Ainsi, la présente étude tente d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

1. Quelle est l'ampleur des inégalités économiques qu'on observe en République Démocratique du Congo ?

2. Quels sont les facteurs déterminants des inégalités économiques en République Démocratique du Congo ?
3. Quelle approche idoine mettre en place pour l'atténuation des inégalités économiques et promouvoir une redistribution équitable des revenus?

Pour y arriver, nous avons mené une double analyse microéconomique et macroéconomique. L'analyse microéconomique s'est basée sur des données quantitatives et qualitatives d'enquête menées auprès des ménages, tandis que l'analyse macroéconomique s'est basée sur l'évolution dans le temps, de certains agrégats socio-économiques tels la croissance économique, le capital humain, le taux de croissance démographique et l'indice des prix en vue de comprendre leur relation avec les inégalités. Avant d'aborder ces analyses, il s'avère nécessaire d'exposer une brève revue de littérature théorique et empirique.

Ainsi, cette étude est subdivisée en quatre points. Le premier point présente une brève littérature théorique et empirique. Le deuxième point est consacré à l'analyse des données quantitatives et qualitatives. Le troisième point pose un diagnostic du système de redistribution et le quatrième point propose une approche d'atténuation des inégalités économiques adaptée au contexte tenant compte des résultats des analyses ci-dessus.

1. Revue de littérature

1.1. Revue de littérature théorique

Dès le XVIII^e siècle, les précurseurs de la science économique naissante, se sont préoccupés de la répartition des revenus et richesses. La révolution industrielle intervenue à l'époque, a bouleversé non seulement le mode de production, mais aussi, le mode de vie ainsi que la stratification sociale. Les inégalités économiques et la pauvreté de masse qui en ont résulté, ont suscité des réflexions et des débats, qui connaissent leurs prolongement et approfondissement jusqu'à ce jour.

Au vu de l'ampleur de la pauvreté et des disparités des richesses qui ont caractérisé l'émergence du capitalisme à cette époque, la question du choix entre efficacité économique et répartition équitable des revenus n'a cessé d'alimenter les débats entre économistes et autres philosophes politiques. Il en va de même de la préoccupation de savoir quels principes ou critères permettraient de construire une certaine justice sociale.

En effet, d'aucuns considèrent que les inégalités constituent une condition nécessaire et indispensable de la croissance de la production parce qu'elles stimulent de travailler plus pour gagner plus, alors que l'égalité serait démotivante, un nivellement vers le bas et bloquerait le progrès économique de la société.

Tenter de modifier la répartition primaire des revenus par des mesures exogènes à la dynamique de l'activité économique, nuirait à l'efficacité économique et par ricochet, à l'accroissement desdits revenus, ce qui appauvrirait davantage la société dans son ensemble. Il faut donc laisser les riches investir leurs capitaux épargnés pour permettre de créer des emplois et d'élargir ainsi la base des revenus au bénéfice d'un grand nombre de gens, ce qui éradiquerait, avec le temps, les inégalités et la pauvreté (A. DIEMER & H. GUILLEMIN, 2013). Telle est la position du courant de pensée libéral dont les tenants sont notamment Adam SMITH, avec sa théorie de la « *main invisible* », Simon KUZNETS avec sa thèse selon laquelle les inégalités sont fortes au début du processus de développement et s'estompent naturellement au stade avancé de ce processus de développement et Nicholas KALDOR avec sa thèse « d'effet de ruissellement ».

Pour d'autres courants de pensée, l'acquisition des capitaux à investir est initialement inégale pour des raisons non nécessairement justes. Le mode de production capitaliste consacre une répartition injuste du produit réalisé en octroyant tout le profit à l'apporteur du capital au détriment du travailleur qui ne reçoit qu'un salaire ne reflétant pas la valeur de son apport dans la production. L'accroissement de la production et du revenu dépend non seulement du capital matériel et financier investi mais aussi de la productivité du travailleur qui dépend de sa santé et de son éducation, son inventivité, son savoir-faire. Les inégalités économiques qui laissent la majorité de la population dans le dénuement, diminueraient la demande solvable et par conséquent nuiraient à la croissance économique et par ricochet, aux revenus futurs. Elles sont également à la base des remous sociaux qui entameraient la paix et la cohésion sociale sans lesquelles l'activité productive peut être compromise. C'est pourquoi, il faut mettre en place des dispositifs permettant une redistribution des revenus et des richesses en vue de maintenir les inégalités dans des proportions socialement acceptables (A. DIEMER & H. GUILLEMIN, 2013). Telle est la position des contre-courants libéral notamment les Marxistes, les Keynésiens, les développementalistes structuralistes.

1.2. Synthèse des études empiriques

Les travaux précurseurs de Vilfredo PARETO en 1896, sur la répartition des revenus basés sur l'analyse des données fiscales de l'Angleterre, la Russie, la France, la Suisse, l'Italie et la Prusse, ont permis de constater une régularité d'une distribution inégalitaire des richesses. Cette distribution est connue sous le nom de « loi de Pareto », ou de « principe de Pareto », ou encore de « la loi 20/80 ou loi 80/20 de Pareto », selon laquelle environ 20% des personnes détenaient environ 80% des richesses.

Dans un article intitulé "*Methods of measuring the concentration of wealth*" (méthodes pour mesurer la concentration de la richesse), paru en 1905, Max LORENZ (X. DUPRET, 2010) étudie la distribution des revenus individuels de la population américaine, par ordre croissant de façon à répartir le revenu total en dix classes croissantes de revenus. La première classe regroupe par voie de conséquence les 10 % de la population dont le revenu est le plus faible. La deuxième classe, à son tour, regroupe, en englobant la première, les 20 % de la population dont le revenu est le plus faible. Et ainsi de suite, jusqu'à dégager les 10% de la population les plus aisés. Il en découla une représentation graphique, appelée « courbe de LORENZ ».

Empruntant largement des travaux de Lorenz, Corrado GINI (X. DUPRET, 2010) met au point en 1912, un coefficient statistique synthétique de répartition des revenus, dans son article "Variabilità e mutabilità". Outre l'indice de Gini, d'autres indicateurs des inégalités des revenus ont été et continuent à être conçus par d'autres chercheurs dans d'autres études

En 1955, les travaux de Simon KUZNETS (P. BARTHELEMY, 1995) sur la situation des inégalités et de la croissance économique dans quelques pays occidentaux (États-Unis, Angleterre et Allemagne), pour la période allant de la fin du IX^e siècle à 1950, concluent à la décroissance des inégalités de revenu au fur et à mesure que le revenu global croît étant donné qu'au fil du temps, le revenu des plus pauvres progresse plus rapidement que la moyenne.

Le résultat de ces travaux s'expliquerait par le fait que dans les premières phases du développement marquées par le transfert des facteurs de production du secteur agricole vers le secteur industriel, les inégalités sont fortes, elles se stabilisent avant de décroître dans les phases avancées du processus de développement. Une représentation graphique dite « courbe de Kuznets », en forme de U renversé, illustre ce fait.

D'autres études empiriques plus récentes, sur la relation entre les inégalités des revenus et la croissance économique ont nuancé, voire démenti, les conclusions de Simon Kuznets.

En 1974, Hollis CHENERY (1997) et alii, ont mené une étude concernant plusieurs pays en voie de développement. La question fondamentale qui se posait alors était de savoir, si la croissance économique parvient à la longue, à éliminer la pauvreté et à faire disparaître les inégalités socio-économiques, au bout de combien de temps atteindrait-on ce résultat ?

La conclusion de cette étude est que la croissance économique est efficace dans la réalisation des objectifs sociaux, y compris la réduction de la pauvreté absolue et des inégalités, à long terme ; mais elle pourrait prendre trois à cinq générations, ce qui serait humainement inacceptable et politiquement irresponsable.

Selon eux, pour rendre la croissance plus favorable aux pauvres ("a pro-poor growth"), c'est à dire accroître le taux de conversion de la croissance économique en réduction de la pauvreté monétaire dans des délais les plus courts possibles, des politiques axées directement sur la redistribution du revenu national, sont donc nécessaires

Pour sa part, Thomas Piketty démontre, sur base des séries statistiques longues allant du IX^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle (jusqu'à 2010) et concernant essentiellement les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, que la courbe de Kuznets n'existe pas. En d'autres termes, explique-t-il, la réduction des inégalités qui ont eu lieu dans les pays occidentaux entre 1914 et 1970, n'est pas le produit naturel du processus de développement mais résulte plutôt des chocs des crises économiques et des guerres ainsi que des politiques de redistribution menées par les Etats.

Il constate, en revanche, que l'application des politiques néo-libérales depuis 1980, a eu pour effet de creuser les inégalités au point d'atteindre les records d'inégalités connues vers la fin du 19^{ème} siècle.

Pour lui, la concentration du capital ou du patrimoine entre les mains d'une minorité a un impact négatif sur la croissance et exacerbe les inégalités des revenus étant donné que le taux de rendement du capital est toujours supérieur à celui de la croissance économique ($r > g$). Avec une croissance faible, le taux de rendement du capital dépasse le taux de croissance, ce qui pousse vers une très forte inégalité de la répartition des richesses à long terme.

Enfin, pour STIGLITZ, les inégalités socio-économiques entre les pays et à l'intérieur de chaque pays constituent un obstacle au développement économique et à la cohésion sociale, et requièrent de ce fait, une attention particulière (J. STIGLITZ, 2012).

2. Analyse empirique des déterminants des inégalités en République Démocratique du Congo

2.1. Approche méthodologique de l'analyse empirique

Dans le cadre de ce travail, nous avons recouru à deux types d'étude, à savoir : étude longitudinale (de type série chronologique) et l'étude transversale (en coupe instantanée).

2.1.1. Etude longitudinale

L'étude chronologique ou en série temporelle a été préconisée pour appréhender l'évolution au cours du temps de quelques variables ayant une relation avec les inégalités économiques.

La source des données en série chronologiques est constituée de la base données de la Banque mondiale (WDI, 2020), des rapports de la Banque centrale du Congo (BCC), les annuaires statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS), les rapports de 'Perspectives monde'

, 'Country economy' et les sites UNCTAD state. Elles concernent la période allant de 1980 à 2020.

A la lumière de la littérature théorique et en fonction de leurs rapports avec les inégalités économiques, les variables ci-dessous ont été retenues :

- La croissance économique : est une variable composite, obtenue sur base de la contribution de chaque secteur ;
- Le capital humain : est une variable composite obtenue par l'entremise de l'analyse en composante principale (ACP) avec les trois indicateurs ci-après : les dépenses publiques en éducation en pourcentage du PIB, les dépenses publiques en santé en pourcentage du PIB et les travailleurs salariés en pourcentage de la population en emploi ;
- La Croissance démographique ;
- L'indice de prix à la consommation (IPC).
- L'indice de GINI.

Le modèle de cette étude, se présente sous forme d'équation dont les variables sont les grandeurs économiques retenues ci-dessus. A partir de l'observation empirique des résultats du traitement des données, nous avons confirmé ou infirmé les relations entre les variables exogènes et la variable endogène.

Dans ce modèle, la variable endogène (dépendante ou expliquée), est l'indice de GINI. Les variables exogènes (indépendantes ou explicatives) sont la croissance économique, le capital humain, la croissance démographique et l'indice des prix à la consommation.

Les tests SHAPIRO WILK et de racine unitaire de Dickey-Fuller Augmenté (ADF), ont permis d'établir que les séries des données n'étaient ni normales, ni stationnaires, d'où le recours à l'analyse non paramétrique, la régression quantile.

2.1.2. Etude transversale

L'étude transversale est effectuée suivant deux approches, à savoir : l'approche quantitative et l'approche qualitative.

La source des données de l'approche quantitative est la base de données de l'enquête à Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB-RDC 2016), la plus récente sur un échantillon de 17.097 ménages sur toute l'étendue du pays, dont le rapport a été publié en 2020.

Trois types d'analyse ont été effectuées à l'aide du logiciel SPSS 27.0 avec son Modeler et STATA 17.0. :

- l'analyse uni variée pour décrire chaque variable ;
- l'analyse bi variée pour établir la relation entre les inégalités et les variables retenues par l'analyse du χ^2 de Pearson ou le test de Fisher Exact ;
- l'analyse multi variable pour déterminer les facteurs associés aux inégalités des ménages en recourant au modèle de régression logistique qui vise à estimer les risques de basculer dans une situation avantageuse ou désavantageuse.

Enfin, l'analyse spatiale a été appliquée pour faire la répartition des inégalités à travers l'espace de la République Démocratique du Congo.

Quant à l'approche qualitative, la source de données est le verbatim des déclarations, témoignages et réponses recueillies lors des entretiens sur base d'un questionnaire ouvert de l'enquête que nous avons menée à Kinshasa en Août 2021, auprès des parties prenantes comprenant notamment l'administration publique, les organismes publics de sécurité sociale, les organisations de la société civile, les corporations des opérateurs économiques et les syndicats professionnels des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé.

2.2. Analyse des données et interprétation des résultats

L'analyse des données a consisté d'une part, à faire ressortir les relations empiriques existantes entre différentes variables macro et micro-économiques et les inégalités, et d'autre part, à décrypter les verbatim.

2.2.1. Analyse des données de l'étude longitudinale

La modélisation de quantile est réalisée en deux étapes, à savoir : l'impact du capital humain sur l'inégalité et l'impact de la croissance économique sur l'inégalité avec comme variables de contrôle, la croissance démographique et l'indice de prix à la consommation.

Il sied tout d'abord de vérifier la validité du modèle. La validité du modèle consiste à vérifier si le modèle représente bien la réalité par le calcul du pseudo R² et les coefficients.

Tableau 1 : Impact de la croissance économique sur les inégalités

Median regression		Number of obs =		41	
Raw sum of deviations	56.465 (about 48.32)				
Min sum of deviations	30.85618	Pseudo R2	=	0.4835	

indicedegi~i	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]

IPC	.065816	.0097625	-6.74	0.000	-.0855793 -.0460528
croiss_ec	-.0119547	.0040987	2.92	0.006	.0036574 .020252
cons	46.67487	1.156739	40.35	0.000	44.33318 49.01657

Source : Elaboré sur base des résultats de traitement du logiciel

Le pseudo R² étant de 0,48, nous pouvons dire que, toutes choses restant égales par ailleurs,¹ la variation des inégalités est expliquée à près de 48% par les variables du modèle.

L'interprétation des coefficients indique que la croissance économique et l'indice de prix à la consommation sont des facteurs associés aux inégalités.

Alors que la croissance a un effet négatif sur les inégalités, l'indice des prix à la consommation a un impact positif sur les inégalités durant la période allant de 1980 à 2020.

L'interprétation économique est que la croissance économique a permis de réduire les inégalités au cours de la période sous revue. Tandis que l'augmentation des prix à la consommation qui a marqué cette période, a contribué à creuser les inégalités socio-économiques.

En d'autres termes, la réduction des inégalités consécutive à la croissance économique a été contrebalancée, voire annihilée par la hausse des prix de consommation sur le marché au cours de la même période.

Tableau 2 : Impact du capital humain sur les inégalités

998329716		Number of obs =		39	
Median regression					
Raw sum of deviations	55.085 (about 48.11)				
Min sum of deviations	47.89064	Pseudo R2	=	0.4306	

indicedeginhi	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]

Capital humain	-4.47928	1.561384	-2.87	0.007	-7.642945 -1.315615
cons	53.22732	2.323687	22.91	0.000	48.51908 57.93555

Source : Elaboré sur base des résultats de traitement du logiciel

Le pseudo R² étant de 0,43, nous pouvons dire que, toutes choses restant égales par ailleurs,² la variation des inégalités est expliquée à près de 43% par les variables du modèle.

L'interprétation des coefficients calculés montre que les dépenses publiques en capital humain ont un effet négatif sur les inégalités en RD Congo durant la période allant de 1980 à 2020. C'est-à-dire que lorsque les dépenses en capital humain augmentent, les inégalités diminuent ou sont atténuées.

L'interprétation économique est que les investissements dans le capital humain contribuent à la diminution des inégalités socio-économiques. En effet, la bonne santé et le renforcement des compétences éducatives permettent aux individus d'entreprendre des activités génératrices des revenus susceptibles de les sortir de l'extrême pauvreté et de briser les barrières des inégalités.

2.2.1. Analyse des données de l'étude transversale

Pour l'analyse des données de l'étude transversale, nous avons recouru à l'analyse quantitative en coupe instantanée et à l'analyse qualitative transversale.

➤ Analyse des données quantitatives en coupe instantanée et interprétation des résultats

Comme déjà signalé ci-haut, l'analyse en coupe instantanée comprend trois variantes : l'analyse uni variée, bi variée et multi variable.

• Résultats de l'analyse uni variée

Il ressort de l'analyse de chaque variable retenue que :

- 77,2 % des chefs de ménages sont des hommes, avec un sex ratio de 3,3 c'est-à-dire 3 hommes pour une femme ;
- 29,1% des chefs des ménages ont l'âge compris entre en 28 et 37 ans, 50% des chefs de ménages ont plus de 41 ans, le moins âgé a 18 ans et le plus âgé a 90 ans ;
- 12,8% des chefs des ménages sont analphabètes, 19% ont un niveau primaire, 36,45% ont un niveau secondaire, 25,27% ont fait les études techniques ou professionnelles et 6,44% ont le niveau universitaire ;
- 58,9% des ménages ont moins de 6 personnes dans leurs ménages tandis que 41% des ménages ont plus de 6 personnes dans leurs ménages ;
- 69,7% des ménages vivent en milieu rural, contre 30,3% qui vivent en milieu urbain ;
- 92,1% et 92,7% des ménages ne sont pas connectés respectivement au réseau d'eau et d'électricité ;
- 89,1% des ménages n'ont pas un accès facile à l'eau de boisson, aux produits alimentaires, au moyen de transport, aux structures scolaires et sanitaires ;
- 4,5% des chefs des ménages exercent une activité formelle tandis que 95,5% exercent des activités informelles ;

- 20% des chefs de ménages qui travaillent perçoivent un salaire ;
- les 10% des ménages les plus riches ont 8,5 fois plus de revenu que les 10% des ménages les plus pauvres (le revenu moyen mensuel des 10% des ménages les plus riches s'élève à l'équivalent en Francs congolais de 138,09 \$us, tandis que celui de 10% des ménages les plus pauvres est l'équivalent en francs congolais de 15,6\$us) ;
- 78,5% des ménages sont dans la tranche de revenu la plus pauvre.

• **Résultats de l'analyse bi variée**

Tableau 3: Relation entre inégalité et les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Variables	Modalités	Inégalité						Khi-deux
		Plus désavantagés		Moyen		Plus avantagés		
		Effectif	1. %	Effectif	%	Effectif	%	
Sexe	Masculin	1004	58,7%	10734	78,5%	1462	85,5%	410,8***
	Féminin	705	41,3%	2945	21,5%	247	14,5%	
Age	18 - 27	303	17,7%	1788	13,1%	104	6,1%	459,01***
	28 - 37	408	23,9%	4097	30,0%	469	27,4%	
	38 - 47	224	13,1%	3325	24,3%	493	28,8%	
	48 - 57	255	14,9%	2378	17,4%	388	22,7%	
	58+	519	30,4%	2091	15,3%	255	14,9%	
Taille de ménage	Moins de 6	1011	59,2%	8070	59,0%	982	57,5%	1,54 NS
	6 et plus	698	40,8%	5609	41,0%	727	42,5%	

Source : *Elaboré sur base des données de l'enquête QUIBB 2016*

Il ressort du tableau 3 ci-dessus, qu'en ce qui concerne la relation entre les inégalités et les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménages, il y a une association statistiquement significative au seuil de 5%, avec le sexe ($p < 0,001$) et l'âge ($p < 0,001$).

En effet, en ce qui concerne le sexe, sur l'ensemble des ménages qui sont plus désavantagés, 58,7% sont dirigés par les hommes, contre 41,3% pour les femmes.

De même, sur l'ensemble des ménages qui sont plus avantagés, 85,5% sont dirigés par les hommes, contre seulement 14,5% pour les femmes.

Il en découle que la proportion des ménages dirigés par une femme est plus importante dans la catégorie des désavantagés.

Concernant l'âge, sur l'ensemble des ménages plus désavantagés, la majorité, soit 30,4% ont 58 ans et plus. Par contre, pour l'ensemble des ménages plus avantagés, la majorité soit 28,8% ont l'âge compris entre 38 et 47 ans.

Enfin, pour la taille du ménage, sur l'ensemble des ménages plus désavantagés, 59,2% comptent moins de 6 personnes. De même, pour les ménages plus avantagés, 57,5% des ménages ont la taille de moins de 6 personnes.

Tableau 4: Relation entre les inégalités et les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménages

Variables	Modalités	Inégalité						Khi-deux
		Plus désavantagés		Moyen		Plus avantagés		
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
	Elevé	1363	79,80%	7750	56,70%	336	19,70%	
Niveau de pauvreté	Moyen	299	17,50%	3394	24,80%	268	15,70%	2473,3**
	Faible	47	2,80%	2535	18,50%	1105	64,70%	*
	Statut d'occupation	Propriétaire	1399	81,90%	10570	77,30%	1105	64,70%
	Locataire	48	2,80%	1270	9,30%	419	24,50%	500***
	Sous-logé	262	15,30%	1839	13,40%	185	10,80%	
Connexion au réseau de l'eau	Oui	88	5,1%	844	6,2%	418	24,5%	
	Non	1621	94,9%	12835	93,8%	1291	75,5%	718,3***
Connexion au réseau de l'électricité	Oui	8	,5%	663	4,8%	579	33,9%	2020,8**
	Non	1701	99,5%	13016	95,2%	1130	66,1%	*

Source : Elaboré sur base des données de l'enquête QUIBB 2016

Il ressort du tableau 4 ci-dessus, qu'en ce qui concerne la relation entre les inégalités et les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage, il y a une association statistiquement significative au seuil de 5% avec le niveau de pauvreté ($p < 0,001$), le statut

d'occupation ($p < 0,001$), la connexion au réseau public de l'eau ($p < 0,001$), et la connexion au réseau public de l'électricité ($p < 0,001$).

En effet, en ce qui concerne le niveau de pauvreté, sur l'ensemble des ménages qui sont plus désavantagés, 79,8% ont un niveau élevé. Par contre, sur l'ensemble des ménages qui sont plus avantagés, 64,7% ont un niveau faible.

Pour le statut d'occupation, sur l'ensemble des ménages plus désavantagés, la majorité, soit 81,9% sont des propriétaires. De même, pour l'ensemble des ménages plus avantagés, la majorité, soit 64,7% sont également propriétaires.

Pour la connexion du ménage au réseau public de l'eau, sur l'ensemble des ménages plus désavantageux, 94,9 % ne sont pas connectés au réseau public de l'eau. De même, pour les ménages plus avantageux, 75,5% des ménages ne sont pas connectés au réseau public de l'eau. Enfin, pour la connexion du ménage au réseau public de l'électricité, sur l'ensemble des ménages plus désavantageux, 99,5 % ne sont pas connectés au réseau public de l'électricité. De même, pour les ménages plus avantageux, 66,1% des ménages ne sont pas connectés au réseau public de l'électricité.

Tableau 5 : Relation entre les inégalités et les caractéristiques géographiques des ménages

Variables	Modalités	Inégalité						Khi-deux
		Plus désavantagés		Moyen		Plus avantagés		
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Province	Kongo central	43	2,5%	527	3,9%	99	5,8%	1189,9***
	Kwango	63	3,7%	592	4,3%	25	1,5%	
	Kwilu	157	9,2%	477	3,5%	45	2,6%	
	Mai Ndombe	76	4,4%	567	4,1%	33	1,9%	
	Equateur	34	2,0%	559	4,1%	81	4,7%	
	Sud Ubangi	10	,6%	601	4,4%	69	4,0%	
	Nord Ubangi	14	,8%	595	4,3%	70	4,1%	
	Mongala	25	1,5%	588	4,3%	64	3,7%	
	Tshuapa	69	4,0%	503	3,7%	108	6,3%	
	Tshopo	84	4,9%	548	4,0%	43	2,5%	
	Bas uele	96	5,6%	546	4,0%	37	2,2%	
	Haut Uele	65	3,8%	518	3,8%	97	5,7%	
	Ituri	112	6,6%	511	3,7%	57	3,3%	
	Nord Kivu	43	2,5%	542	4,0%	95	5,6%	
	Sud Kivu	59	3,5%	548	4,0%	72	4,2%	
	Maniema	31	1,8%	552	4,0%	94	5,5%	
	Haut Katanga	95	5,6%	547	4,0%	238	13,9%	
	Lualaba	44	2,6%	525	3,8%	104	6,1%	
	Haut Lomami	53	3,1%	567	4,1%	54	3,2%	
	Milieu de résidence	Tanganyika	152	8,9%	484	3,5%	43	
Lomami		76	4,4%	566	4,1%	22	1,3%	
Kasai Oriental		36	2,1%	569	4,2%	43	2,5%	
Sankuru		28	1,6%	602	4,4%	48	2,8%	
Kasai Central		119	7,0%	520	3,8%	39	2,3%	
Kasai		125	7,3%	525	3,8%	29	1,7%	
Urbain		140	8,2%	3836	28,0%	1197	70,0%	
Rural		1569	91,8%	9843	72,0%	512	30,0%	

Source : Elaboré sur base des données de l'enquête QUIBB 2016

Il ressort du tableau 5 ci-dessus, qu'en ce qui concerne la relation entre les inégalités et les caractéristiques géographiques des ménages, il y a une association statistiquement significative au seuil de 5% avec la province ($p < 0,001$) et le milieu de résidence ($p < 0,001$).

En effet, en ce qui concerne la province, sur l'ensemble des ménages qui sont plus désavantagés, la majorité soit, 9,2% sont de la province de Kwilu. Par contre, sur l'ensemble des ménages qui sont plus avantagés, la majorité soit 14% sont dans la province du Haut-Katanga.

Pour le milieu de résidence, sur l'ensemble des ménages plus désavantagés, la majorité, soit 92% sont dans le milieu rural. Par contre, pour l'ensemble des ménages plus avantagés, 70% sont dans le milieu urbain.

Tableau 6 : Relation entre les inégalités et l'accessibilité des ménages

Variables	Modalités	Inégalité						Khi-deux
		Plus désavantagés		Moyen		Plus avantagés		
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Accessibilité	Non accessible	1437	84,1%	12155	88,9%	1648	96,4%	140,06**
	Accessible	272	15,9%	1524	11,1%	61	3,6%	*

Source : Elaboré sur base des données de l'enquête QUIBB 2016

Il ressort du tableau 6 ci-dessus, qu'en ce qui concerne la relation entre les inégalités et l'accessibilité des ménages aux services sociaux de base, qu'il y a une association statistiquement significative au seuil de 5% ($p < 0,001$).

Sur l'ensemble des ménages plus désavantagés, 84,1% sont non accessibles. De même, sur l'ensemble des ménages plus avantageux, 96,4% sont accessibles.

✓ Résultats de l'analyse multi variable

Tableau 7: Les facteurs associés aux inégalités les plus désavantageuses

Variabiles	Modalités	Coefficient	p-value	OR
Sexe	Masculin			1
	Féminin	,923	,000	2,516
Milieu de résidence	Urbain			1
	Rural	1,092	,000	2,981
Connexion à l'eau	Oui			1
	Non	-,415	,001	,660
Connexion à l'électricité	Oui			1
	Non	1,066	,004	2,904
Age	18 - 27			1
	28 - 37	-,493	,000	,611
	38 - 47	-,921	,000	,398
	48 - 57	-,565	,000	,568
	58+	,356	,000	1,428
Statut d'occupation	Propriétaire			1
	Locataire	-,146	,366	,865
	Sous-logé	,103	,183	1,109
Pauvreté	Pauvre			1
	Moyen	-,554	,000	,575
	Riche	-1,819	,000	,162
Taille de ménage	Moins de 6			1
	6 et plus	,010	,853	1,010
	Non accessible			1
Accessibilité				
	Accessible	,090	,232	1,094
Constante		-3,427	,000	,032

Source : Elaboré sur base des données de l'enquête QUIBBS 2016

Il ressort de ce tableau 7 que les facteurs associés aux inégalités désavantageuses pour les ménages en République Démocratique du Congo sont : sexe, milieu de résidence, connexion à l'eau, connexion à l'électricité, âge du chef de ménage et la pauvreté.

En effet, en ce qui concerne le sexe, il y a 3 fois plus de chance que les ménages qui sont dirigés par les femmes tombent dans les inégalités désavantageuses par rapport à ceux dirigés par les hommes au seuil de 1% (OR=2,56 p=0,000)

Pour ce qui est du milieu de résidence, il y a 3 fois plus de chance que les ménages du milieu rural connaissent des inégalités désavantageuses par rapport aux ménages du milieu urbain au seuil de 1% (OR=2,98 p=0,000).

En ce qui concerne la connexion du ménage au réseau public de l'eau, il y a 66% de chance que les ménages qui ne sont pas connectés de connaître des inégalités désavantageuses par rapport à ceux qui sont connectés au seuil de 1% (OR=0,66 p=0,001).

Par contre, en ce qui concerne la connexion des ménages au réseau public de l'électricité, il y a 3 fois plus de chance aux ménages non connectés de subir les inégalités désavantageuses par rapport aux ménages connectés au seuil de 1% (OR=2,9 p=0,004).

Pour l'âge du chef de ménage, il y a 39% de moins de chance pour que les ménages dont les chefs ont l'âge compris entre 28 et 37 ans de subir les inégalités désavantageuses par rapport aux ménages dont les chefs ont l'âge compris entre 18 et 27 ans au seuil de 1% (OR=0,61 p=0,000).

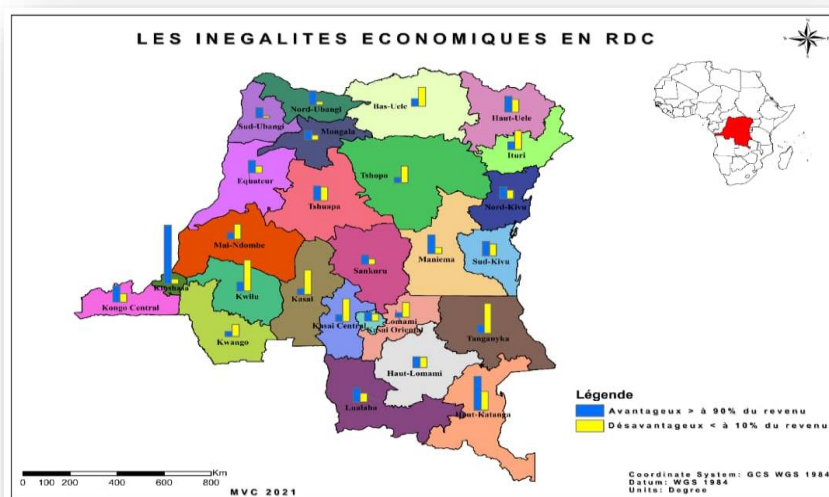
De même, il y a 60% ou 43% de moins pour les chefs dont l'âge est compris entre 38 et 47 ans ou ceux âgés de 48 à 57 ans par rapport à ceux âgés de 18 à 27 ans au seuil de 1% (OR=0,398 p=0,000 ou OR=0,568 p=0,000). Pour ceux âgés de 58 ans et plus, ils ont plus de chance d'être dans les inégalités désavantageuses par rapport à ceux âgés de 18 à 27 ans au seuil de 1% (OR=1,4 p=0,000).

Quant au niveau de pauvreté des ménages, il y a 42% de moins de chance pour que les ménages qui ont un niveau de pauvreté moyen de subir des inégalités désavantageuses par rapport à ceux dont le niveau de pauvreté est élevé au seuil de 1% (OR=0,58 p=0,000).

✓ Analyse spatiale des inégalités économiques

La comparaison entre les ménages des différentes provinces du pays est utile mais il est encore plus utile de comprendre les disparités des revenus entre les ménages d'une même province.

Carte n° 1: Analyse spatiale sur les inégalités économiques



Source : Elaboré sur base des données de l'enquête

Il ressort de cette carte, sur base de l'analyse spatiale que les inégalités avantageuses sont plus importantes que celles désavantageuses dans les provinces de Haut-Katanga, du Nord-Ubangui, du Sud-Ubangui et la ville province de Kinshasa, tandis que les inégalités désavantageuses

sont plus importantes que celles avantageuses dans les provinces du Tanganyika, du Kasai, du Kasai-central, de Tshopo, de l'Ituri, du Bas-Uélé et de Lomami.

✓ Résultats de l'analyse transversale qualitative

Le dépouillement des verbatim a permis de dégager la synthèse des points de vue des parties prenantes (société civile et partie gouvernemental), sur la perception, les causes et les conséquences des inégalités économiques en République Démocratique du Congo.

En ce qui concerne la perception, toutes les parties prenantes considèrent que les inégalités économiques sont patentées et structurent la société congolaise où il y a d'une part, une classe dirigeante qui s'accapare de toutes les richesses et la classe des citoyens qui croupit dans la pauvreté.

Quant aux causes des inégalités économiques, les parties prenantes ont épinglés le manque de volonté politique, la mauvaise gouvernance, le déficit de l'Etat de droit et l'absence de politique sociale.

Enfin, les parties prenantes estiment que de cette situation des inégalités économiques, il découle plusieurs conséquences dont le chômage, la pauvreté de la majorité de la population, les conflits et les guerres de rebellions, la délinquance juvénile, la criminalité, l'émigration vers d'autres pays à la recherche de mieux-être, et le déficit des services sociaux de base.

3. Diagnostic du système de redistribution en République Démocratique du Congo

3.1. Composantes du système de redistribution

Le système de redistribution en République Démocratique du Congo comprend quelques dispositifs suivants :

- La sécurité sociale ;
- La fixation du salaire minimum garanti ;
- Des subventions tarifaires
- L'impôt progressif sur les revenus et l'octroi des exonérations fiscales ;

En effet, le dispositif de sécurité sociale est constitué d'une part, des institutions étatiques relevant du régime contributif comprenant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, CNSS en sigle qui s'occupe des employés du secteur privé et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics, CNSSAP en sigle, et d'autre part des institutions non étatiques telles des mutuelles de santé qui sont des associations sans but lucratif.

Le Gouvernement congolais, soucieux de garantir aux travailleurs un minimum vital, fixe régulièrement un salaire minimum garanti que tout employeur doit appliquer.

Malgré l'existence de la Loi n° 18/020 du 09 juillet 2018 relative à la liberté des prix et de la concurrence, certains prix sont fixés par le Gouvernement pour tenir compte des aspects sociaux afin de permettre l'accès aux plus démunis à certains biens et services. Il s'agit notamment des prix de l'eau, de l'électricité, du carburant et du transport en commun.

Les dispositifs fiscaux consistent généralement en l'application d'un taux d'imposition progressif sur les revenus et à l'octroi des exonérations ou des exemptions fiscales pour des raisons sociales. Le taux d'imposition des revenus salariaux est progressif, il va de 3% pour la tranche inférieure de revenus, à 15% pour la tranche supérieure de revenus.

3.2. Faiblesses des dispositifs de redistribution

Les dispositifs de redistribution de la République Démocratique du Congo accusent plusieurs faiblesses dont:

- L'absence de stratégie et de politique publique cohérentes de redistribution matérialisée notamment par l'absence de liens entre les différents dispositifs, l'absence de planification et d'évaluation des actions au point qu'il est difficile par exemple, de dire quelles sont les cibles des actions d'assistance sociale du gouvernement, quels sont ses objectifs et son bilan annuel ;
- Le foisonnement du cadre institutionnel au niveau des institutions publiques existant sous la forme soit de « Programme », soit de « Service public », soit « d'Etablissement Public », avec beaucoup de confusion et des conflits de compétence dans la mise en œuvre des missions respectives ;
- Les difficultés d'application du salaire minimum garanti à cause de l'ampleur du chômage et la réticence des employeurs privés qui contournent la mesure en n'embauchant plus mais en recourant à des sous-traitants ou des officines de placement qui font travailler les gens en stage professionnel rotatif sans contrat de travail ;
- L'inefficacité des subventions tarifaires du fait que le gouvernement ne paie pas le manque à gagner enregistrés par les organismes publics en charge de ses services, c'est le cas de la REGIDESO, de la SNEL et de TRANSCO ; d'où la défaillance dans la fourniture de ces services. En plus, les prix administrés ou subventionnés profitent plus aux riches qu'aux pauvres, étant donné que ceux-ci n'ont pas accès ni à l'eau, ni à l'électricité, n'ont ni salaire, ni véhicule ;
- L'inefficacité des dispositifs fiscaux et budgétaires à cause notamment de la faiblesse du taux de salarisation estimé à seulement 20,5%, en d'autres termes 1/5 seulement de la population active a de l'emploi rémunéré d'où la modicité de fonds prélevés par

rapport aux besoins sociaux. L'application des impôts indirects comme la Taxe sur la Valeur Ajoutée, TVA en sigle, à un taux unique de 16% qui frappe de la même manière les pauvres et les riches, annihile l'effet de l'imposition progressif des revenus.

De façon générale, la répartition des crédits budgétaires, reflète peu de préoccupations d'atténuation des inégalités dès lors que les secteurs sociaux sont les moins servis. Par exemple, alors qu'elles représentent 2% des effectifs payés, les institutions politiques accaparent 12 à 15% de l'enveloppe salariale de l'Etat (Rapport de reddition des comptes 2020).

4. Articulation d'une approche idoine d'atténuation des inégalités et de promotion de la redistribution équitable des revenus en République Démocratique du Congo

Pour arriver à juguler les inégalités économiques et promouvoir tant soit peu une redistribution équitable des revenus, il sied de mettre en place une stratégie et des politiques appropriées en phase avec les spécificités de la réalité congolaise telle qu'analysée ci-dessus.

4.1. Approche stratégique

La conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités exigent une approche stratégique. Compte tenu des spécificités du contexte étudié, nous optons pour deux approches : une approche ciblée et une approche qui combine les modes de gouvernance « top down » et « bottom up ».

L'approche ciblée s'attaque aux inégalités en se focalisant sur des facteurs déterminants macro et micro-économiques.

Sur le plan macro-économique, il sied de cibler les variables croissance économique, capital humain, indice des prix. Tandis que sur le plan micro-économique, il convient de cibler les catégories des personnes et des zones d'intervention touchées par les inégalités économiques notamment les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages dont les chefs ont l'âge compris entre 18 et 27, les ménages dont les chefs ont plus de 58 ans, les ménages qui comptent plus de 6 personnes, les ménages du milieu rural, les ménages des provinces où les inégalités sont les plus importantes telles la province du Haut-Katanga, de Kinshasa, de Lualaba, de la Tshuapa, de l'Ituri et de Tanganyika.

L'approche « top down » est un mode de gouvernance descendante, centralisée tandis que l'approche « bottom up » est participative, collaborative et décentralisée.

Jusqu'à présent, seule l'approche de gouvernance « top down » est privilégié en République Démocratique du Congo. Des politiques publiques sont conçues et mises en œuvre sans consultation préalable des bénéficiaires, sans études de faisabilité sur terrain, sans aucun

diagnostic préalable des problèmes sociaux réels et elles se soldent souvent par l'échec parce qu'elles ne rencontrent ni l'adhésion, ni les desiderata des populations concernées.

Il convient donc de pallier à ce défaut en privilégiant l'approche participative et collaborative dans l'initiative, la conception et la mise en œuvre des politiques publiques

4.2. Politiques stratégiques

La lutte contre les inégalités doit commencer à la racine même c'est-à-dire au niveau des facteurs qui font que deux enfants nés à la même période et dans des milieux différents sur l'étendue de la République Démocratique du Congo, ne puissent pas avoir les mêmes chances de grandir, d'étudier et de travailler. Il a été démontré que les inégalités se perpétuent de génération en génération si aucune mesure corrective n'est prise. Pour mieux lutter contre les inégalités, il s'agit donc de casser la chaîne qui fait que les enfants des pauvres soient condamnés à être pauvres.

Il s'agit donc d'opérer une redistribution en amont en créant des opportunités ciblées en fonction des milieux, des secteurs d'activités et des personnes les plus défavorisées. Pour ce faire, il faut faire de sorte que tous les enfants congolais soient placés dans une égalité de chance d'émerger dès les premiers pas de leur vie pour rompre la reproduction de la pauvreté en leur procurant notamment un parcours de formation garanti identique, des soins de santé de qualité pour leur croissance et en garantissant leurs droits fondamentaux.

Compte tenu de la pauvreté généralisée, la protection sociale en RD Congo doit être pensée dans une stratégie générale de redistribution à deux niveaux, en amont et en aval de l'activité socio-économique. En amont, la création des opportunités d'éducation, de soins de santé, d'alimentation, d'accessibilité, de travail et un égal accès pour tous à celles-ci.

En aval, mettre en place des mécanismes d'appui aux pauvres et aux chômeurs capables de travailler pour leur relèvement socio-économique, apporter l'assistance aux vulnérables et organiser une sécurité sociale contributive généralisée pour ceux qui travaillent ou qui gagnent du revenu.

A la lumière de tout ce qui précède, pour réduire les inégalités en RD Congo, nous préconisons quatre politiques générales à savoir :

- (i) une politique générale de promotion de croissance économique inclusive ;
- (ii) une politique générale de développement du capital humain ;
- (iii) une politique générale du bien-être de la population rurale ;
- (iv) une politique d'assistance et de relèvement socio-économique des personnes vulnérables.

Les deux premières politiques sont de portée macro-économique. Elles visent à élargir la base des revenus en RD Congo afin que la majorité de la population active trouve du travail et gagne du revenu. Ce qui permettra, à terme, de mettre en place un véritable système de protection sociale universelle, à laquelle la majorité de la population pourra contribuer. Les deux autres politiques générales préconisées, sont de portée microéconomique. Elles ciblent des catégories des personnes et des localisations bien déterminées, en l'occurrence la population rurale et les vulnérables. Elles ont pour finalité d'atténuer les clivages et de rehausser le niveau de vie des plus défavorisées. Chaque politique générale comporte des composantes, qui correspondent à des politiques publiques sectorielles.

Ces politiques dites stratégiques sont en réalité un paquet de plusieurs politiques publiques sectorielles qui sont regroupées pour une mise en œuvre cohérente en vue de réaliser des résultats escomptés.

4.3. Composantes principales des politiques stratégiques

Les composantes des politiques sont déterminées en fonction des solutions aux défis identifiés pour qu'elles atteignent les objectifs poursuivis.

4.3.1. Composantes de la politique stratégique de promotion d'une croissance économique inclusive ;

- La construction et la réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base à travers tout le pays, telles les routes, les rails, les barrages électriques, l'aménagement des voies navigables, les ports, les aéroports, etc. ;
- La libéralisation de tous les secteurs de production pour susciter l'émulation et l'investissement privé ;
- L'assainissement du système fiscal et la promotion de l'Etat de droit en vue d'attirer les investissements tant nationaux qu'étrangers ;
- La création des institutions financières spécialisées pour le financement des investissements dans la production, la recherche et l'innovation ;
- La promotion de la bonne gouvernance économique, budgétaire et monétaire ainsi des entreprises et établissements publics ;
- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour plus de productivité et de compétitivité.

4.3.2. Composantes de la politique stratégique du développement du capital humain.

- La mise en place d'un système de santé garantissant à tous d'accéder à des soins de qualité dans son environnement immédiat ;
- La construction des hôpitaux et centres de santé en suffisance pour l'accès de tous aux soins de santé ;
- La promotion d'une éducation de qualité accessible pour tous les enfants et les adultes analphabètes ;
- La construction des infrastructures dédiées à l'éducation, en quantité suffisante pour donner un cadre adéquat d'apprentissage ;
- La mise en place des programmes scolaires et académiques correspondant aux besoins du pays et de sorte que tous ceux qui terminent leurs études trouvent de l'emploi rémunérateur utile au pays.

4.3.3. Composantes de la politique stratégique du bien-être de la population rurale.

- Le désenclavement des milieux ruraux par la réhabilitation et la construction des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires qui permettent de relier les milieux ruraux entre eux et avec les milieux urbains en vue de stimuler la production rurale au-delà des besoins de subsistance et promouvoir le secteur des services dans ces milieux;
- La construction des structures sociales de base comme les centres de santé, les écoles, l'aménagement des sources d'eau potable, la promotion de l'énergie solaire et hydro-électrique, la promotion des logements durables et de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- La création ou la réforme des services d'encadrement technique, de vulgarisation et la formation aux nouvelles innovations technologiques adapté au travail familial agricole, d'élevage et de pêche, pour plus de rendement dans la production des produits pour l'autosuffisance alimentaire et la commercialisation rentable du surplus ;
- L'organisation des paysans en groupes productifs en facilitant l'accès au crédit financier, l'approvisionnement en intrants indispensables, le stockage, la conservation, la transformation et le transport des produits commercialisables des milieux de production ruraux vers les milieux de consommation urbains ;

- La subvention et l'assurance accordées pour l'achat des produits ruraux afin de permettre aux paysans de vendre à des prix rémunérateurs tout en luttant contre concurrence des produits importés.

4.3.4. Composantes de la politique stratégique d'assistance et de relèvement socio-économique des personnes vulnérables.

- Transferts monétaires directe à verser régulièrement aux ménages ciblés ;
- Transfert en nature pour offrir aux ménages identifiés des transferts pouvant prendre la forme de repas gratuit, des compléments ou bons alimentaires, des soins de santé, des dispenses de frais d'inscription, des abonnements gratuits des transports, etc. ;
- Subventions ciblées aux ménages pauvres pour la consommation de certains biens tels que l'eau potable, l'électricité, les denrées alimentaires, les matériaux de construction, les soins de santé ou encore des prêts ;
- Fonds sociaux à investir dans des infrastructures destinées aux pauvres ;
- Autonomisation des femmes par l'éducation des femmes, des emplois décents pour les femmes et la participation de celles-ci au niveau de prise de décision des politiques publiques ;
- Promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes en leur octroyant certaines facilités pour leur formation professionnelle et l'accès aux crédits à des conditions adaptées à leur situation ;
- Développement de l'auto-entrepreneuriat et l'employabilité des personnes ayant atteint l'âge de la retraite pour mettre à profit leur expérience utile pour l'encadrement des jeunes ;
- Organisation des ménages vulnérables en des unités économiques de production des biens et services ;
- Organisation d'une protection sociale générale avec des branches de relèvement socio-économique.

Conclusion

Cette étude vise trois objectifs à savoir : (i) déterminer l'ampleur, la configuration et les déterminants des inégalités des revenus en République Démocratique du Congo ; (ii) identifier et évaluer les dispositifs de redistribution mis en place face aux inégalités ; (iii) formuler une approche de redistribution adaptée à la réalité de la République Démocratique du Congo.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons utilisé des méthodes économétriques et techniques statistiques appropriées pour la collecte et le traitement des données tant quantitatives que qualitatives.

Il découle des analyses faites, quatre résultats :

- Le premier résultat est que les inégalités en République Démocratique du Congo sont importantes, l'indice de GINI a évolué dans la fourchette de 42 % et 51% entre 1980 et 2020 alors que le seuil acceptable est de 30%.

Les résultats de l'analyse des données micro-économiques auprès des ménages révèlent des inégalités profondes. Le revenu mensuel le plus bas par personne est d'environ 16 \$us le mois, soit 0,53 \$us/jour, tandis que le revenu mensuel le plus élevé est estimé à 132\$us, soit 4,4\$us/jour. Le rapport entre le revenu le plus élevé et le revenu le plus bas, atteste que le revenu le plus élevé est 8,3 fois le revenu le plus bas.

En outre, il s'avère que les 10% des ménages les plus riches, ont 11 fois plus de revenus que les 10% des ménages les plus pauvres. On constate également des clivages importants dans certaines provinces où les inégalités sont plus prononcées, notamment dans les provinces du Haut-Katanga, de Kinshasa, de l'Ituri, du Kwilu, de Tshuapa, de Lualaba et du Tanganyika, où les ménages les plus riches possèdent respectivement 17 fois, 15 fois, 11 fois, 11 fois, 10 fois et 10 fois plus de revenus que les ménages les plus pauvres.

- Le deuxième résultat de cette étude est que les déterminants des inégalités en République Démocratique du Congo sont multiples. Ils sont d'ordre politique, économique, sociodémographique et géo-spatiale.
 - ✓ Sur le plan politique, les résultats de l'analyse transversale des données qualitatives issues de l'enquête, ont épingle des rapports de domination et de subordination comme étant la source principale des inégalités et de la mal distribution. En effet, un système politique basé sur des privilèges égoïstes de ceux qui exercent des fonctions politiques au détriment de la majorité de la population est une caractéristique constante depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour ;
 - ✓ Sur le plan économique, il résulte de l'analyse longitudinale que la croissance économique et le renforcement du capital humain, ont un impact négatif sur les inégalités, c'est-à-dire qu'ils réduisent les inégalités, tandis que la croissance démographique et l'indice des prix ont un impact positif sur les inégalités, c'est-à-dire qu'ils aggravent les inégalités.

- ✓ Sur le plan sociodémographique, il ressort de l'analyse transversale des données quantitatives issues de l'enquête QUIBB 2016, que les ménages dirigés par des femmes, dont le chef a moins de 27 ans ou a plus de 58 ans, dont la taille est de 6 personnes ou plus, sont les plus en situation d'inégalités défavorables.
- ✓ Sur le plan géo spatial, les résultats de l'analyse transversale des données révèlent que les inégalités des revenus et des richesses sont plus importantes entre les ménages du milieu urbain que ceux du milieu rural. Dans l'ensemble, la majorité des ménages les plus pauvres, soit 92% des ménages, sont dans le milieu rural.
- Le troisième résultat est qu'il n'existe pas en RD Congo, un véritable système de redistribution. Néanmoins, quelques dispositifs rudimentaires identifiés, mis en place et mis en œuvre de façon éparse, notamment un taux d'imposition progressif sur les revenus, la fixation ou le contrôle des prix des certains produits tels le carburant, l'eau, l'électricité et le transport en commun, les organismes de sécurité sociale dont la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, CNSS en sigle, et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics, CNSSAP en sigle.
Les prix administrés ou subventionnés profitent plus aux riches qu'aux pauvres, étant donné que ces derniers n'ont accès ni à l'eau, ni à l'électricité, n'ont ni salaire, ni véhicule. Les deux organismes de sécurité sociale (CNSS et CNSSAP) accusent une faible capacité de couverture sociale et de financement.
- Le quatrième résultat est que l'ampleur et la configuration des inégalités ainsi que les spécificités socio-économiques et géo spatiales de la RD Congo requièrent des stratégies et des politiques de redistribution ciblées en fonction des résultats des études de terrain étant donné que des mesures générales ne profitent pas aux plus démunis et leurs impacts ne sont pas perceptibles.

A la lumière de tout ce qui précède, pour réduire les inégalités en RD Congo, nous préconisons quatre politiques générales à savoir : (i) une politique générale de promotion d'une croissance économique inclusive ; (ii) une politique générale du développement du capital humain ; (iii) une politique générale du bien-être de la population rurale ; (iv) une politique d'assistance et de relèvement socio-économique des personnes vulnérables.

L'approche idoine pour concevoir et mettre en œuvre ces politiques devra être ciblée et participative avec pour la finalité de lutter contre les inégalités aussi bien en amont et en aval de l'activité socio-économique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AZOULAY, G. (2002), Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités, Edition Didact économie, Presses universitaires de Rennes.
- CHENERY, H. & al. (1977). Redistribution et Croissance, politiques pour améliorer la répartition de revenu dans les pays en voie de développement dans le cadre de la croissance économique, Edition Presses Universitaires de France.
- DIEMER, A. & GUILLEMIN, H. (2013), Inégalités et pauvreté dans les pays riches, Clermont Ferrand, Edition Oeconomia.
- DUPRET, X. (2010). Les inégalités ? Voyez Gini !, in Groupe de Recherche pour une Stratégie économique alternative, GRESEA. 2-3.
- INS, (2020). Rapport de l'enquête QUIBB-RDC 2016.
- KEYNES, J. M. (1942). Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, traduit en français par Jean Lagentaye, Paris, éditions Payot.
- KUZNETS, S. cité par BARTHELEMY, P. (1995). L'hypothèse de Kuznets est-elle encore d'actualité ? Paris, in Revue Région et Développement n° 2, 2-7.
- MARX K, K. (1963), Le capital 1, Paris, Edition Gallimard.
- MOUMMI, A. (2010). Banque Africaine de Développement, Analyse de la pauvreté en République Démocratique du Congo, Working Paper n° 112, 4.
- PARETO, V. (1896), Essai sur la courbe de la répartition de la richesse, Genève, réédition (1965) Université de Lausanne DOZ, Genève.
- PARIENTY, A. (2018), Le mythe de la « théorie du ruissellement », Paris, édition la Découverte.
- PIKETTY, T. (2013), Le capital au XXIe siècle, Paris, Edition du Seuil.
- POURTIER, R. (2018). La République Démocratique du Congo face au défi démographique, Notes de l'Ifri.
- Programme des Nations Unies, Rapport sur le développement humain 2019.
- STIGLITZ, J. (2012), Le prix de l'inégalité, Paris, Editions Les liens qui libèrent, Babel Essai.